



# Situation Sanitaire

en Nouvelle-Calédonie

## 2017



Source : Inspection de la santé – DASS-NC. En raison de problèmes informatiques l'ensemble des chiffres de 2017 n'est pas disponible, la dernière mise à jour complète date de 2013.

## 1.4.5.1 Organisation et fonctionnement

Le conseil de santé de la Nouvelle-Calédonie, placé auprès de la direction des affaires sanitaires et sociales, est chargé d'émettre un avis sur la reconnaissance des congés pour raison médicale en qualité de congé de longue maladie (CLM), congé de longue durée (CLD), congé de convalescence ou congé prénatal, ainsi que sur la possibilité d'une reprise à mi-temps thérapeutique suite à un CLM ou un CLD et donne un avis dans le cadre des procédures d'incapacité définitive au service et de mise en disponibilité d'office ; il est compétent vis-à-vis des agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale, de la fonction publique communale, et des établissements publics de Nouvelle-Calédonie.

Le Conseil de santé est une commission constituée de plusieurs médecins et d'une secrétaire.

Cette commission est chargée de statuer sur les arrêts de travail, assortis d'un certificat médical d'une durée égale ou supérieure à trois mois, pour ce qui concerne les congés de longue maladie ou de longue durée, prescrits au bénéfice des fonctionnaires territoriaux. Elle attribue, en fonction des pathologies, un congé de convalescence, de longue maladie, de longue durée ou prénatal.

Le conseil de santé est obligatoirement saisi par les différentes administrations dès lors que le cumul des arrêts de travail est égal ou supérieur à 3 mois.

Il peut également être saisi par le fonctionnaire lui-même, sous couvert de son chef de service, dès le premier mois d'arrêt de travail, s'il est informé par son médecin traitant que la pathologie dont il souffre fait partie de celles ouvrant droit à un congé de longue durée ou à un congé de longue maladie.

Les principaux organismes dont ils sont issus sont les suivants :

- établissements hospitaliers relevant du service public,
- établissements d'enseignement public et privé,
- l'administration de la Nouvelle-Calédonie (services d'administration générale et technique)
- les offices et établissements publics de la Nlle-Calédonie,
- les provinces,
- les municipalités et services de l'Etat (pour les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie affectés à leur service).

## 1.4.5.2 Résultats des travaux du Conseil de santé

**En 2017, le Conseil de Santé s'est réuni 25 fois et a établi 1 809 délibérations. La file active a été de 739 patients.**

Les chiffres qui suivent concernent uniquement l'année 2013.

En 2013, le Conseil de Santé s'est réuni 22 fois et a établi 1 212 délibérations. Il a été amené à se prononcer sur 3 dossiers différents de ceux traités habituellement (adaptation d'un poste de travail, congé pour cure thermal et congé de maladie d'un étudiant).

La File Active a été de 568 patients dont

- 249 nouveaux cas et,
- 85 nouveaux cas dans une nouvelle pathologie, avec une répartition de 4036 femmes et de 165 hommes.

Il est à noter que la file active ainsi que l'activité du Conseil de Santé 2017 sont du même ordre de grandeur qu'en 2013.

La moyenne d'âge est de 44 ans :

- elle est de 43 ans pour les femmes,
- et de 48 ans pour les hommes.

Dans le tableau qui suit figure la répartition des groupes de pathologie par type de congé sachant qu'une personne peut avoir plusieurs pathologies donnant droit à des congés différents.

	Cardio	Cancer	Chir Ortho	Méd. Interne	Gynécologie		Psychiatrie		Autres Pathologies	Total
					Grosses. Patho.	Autres Affect°	Réactionnelle	Non Réact.		
<b>File active</b>	16	39	54	35	89	4	231	45	55	<b>568</b>
<b>Nvx cas</b>	4	12	31	17	72	2	78	6	27	<b>249</b>
<b>Nvx cas patho</b>	6	4	13	8	3	1	32	3	15	<b>85</b>
<b>CP</b>	0	0	0	0	90	0	3	0	0	<b>93</b>
<b>CMO</b>	0	1	0	2	1	0	2	2	2	<b>10</b>
<b>Conv</b>	7	12	42	13	0	3	0	2	38	<b>117</b>
<b>P Conv</b>	1	0	7	7	0	0	0	0	9	<b>24</b>
<b>CLM</b>	8	13	10	15	0	2	124	11	6	<b>189</b>
<b>PCLM</b>	8	22	15	30	0	0	275	50	15	<b>415</b>
<b>CLM Fract</b>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>PCLM Fract</b>	0	4	0	0	0	0	2	0	0	<b>6</b>
<b>CLD</b>	0	4	0	1	0	0	6	2	3	<b>16</b>
<b>PCLD</b>	1	34	1	7	0	0	44	30	23	<b>140</b>
<b>CLD Fract</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>PCLD Fract</b>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>R MTT</b>	2	5	4	3	0	1	39	13	6	<b>73</b>
<b>P MTT</b>	10	4	12	5	0	0	54	16	9	<b>110</b>
<b>R Tps Plein</b>	6	15	36	13	0	2	95	21	41	<b>229</b>
<b>Expertises réal.</b>	0	0	0	1	0	0	38	3	1	<b>43</b>
<b>CLM en CLD</b>	0	2	0	1	0	0	6	2	2	<b>13</b>
<b>Ouverture des droits</b>										
<b>2012</b>	4	14	23	15	22	2	106	14	17	<b>217</b>
<b>2013</b>	11	19	33	22	69	2	97	25	38	<b>316</b>

### Répartition par patient et par type de congés

#### Lexique :

**La File Active** : c'est l'ensemble des patients dont le dossier est passé en commission au moins une fois pendant l'année. **Un nouveau cas** : c'est une personne dont le dossier passe au Conseil de santé pour la première fois. **Un nouveau cas dans la pathologie** : c'est une personne dont le dossier est déjà passé au Conseil de Santé mais pour une pathologie différente. L'ouverture des droits correspond au début du premier arrêt de travail.

CP : Congé prénatal (octroyé dans le cadre d'une grossesse pathologique)  
 CMO : Congé de maladie ordinaire  
 Conv. : Congé de convalescence  
 P Conv. : Prolongation d'un congé de convalescence  
 CLM : Congé de longue maladie

PCLM : Prolongation d'un congé de longue maladie  
 CLD : Congé de longue durée  
 PCLD : Prolongation d'un congé de longue durée  
 R MTT : Reprise de travail à mi-temps thérapeutique  
 P MTT : Prolongation de travail à mi-temps thérapeutique  
 R tps plein : Reprise de travail à temps plein

## Répartition par administration

Cette file active de 568 patients se répartit de la manière suivante dans les différentes administrations

Administrations	Nbre
Agence sanitaire et Sociale de la NC	3
CAP Emploi	1
Chambre Terr des Cptes	1
CHN	7
CHS	15
CHT	83
Congrès NC	1
DGAC	7
ETFPA	1
Gouv NC	56
IDC NC	2
IFAP	1
IFPSS	2
IRD	1
Miries	44
Météo France	2
OPT	42
Province Iles	17
Province Nord	31
Province sud	146
Vice Rectorat	105
<b>TOTAL</b>	<b>568</b>

Dont:

Services Enseignement	Nbre
Gouv. NC - Dir Ens	2
Province Iles - Ens	3
Province Nord - DEFIJ	21
Province Sud - Education	88
Vice Rectorat Division Pers.	42
Vice Rectorat Ens. Privé	63
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>

## Répartition par pathologie

Cette répartition est la suivante :

Pathologies	Nbre	%
Cancer	44	7,0
Cardio Vasc	20	3,2
Chir Gale	1	0,2
Chir Ortho	59	9,4
Chir Plast & Rep	5	0,8
Chir Uro	3	0,5
Chir Visc & Dig	16	2,6
Gross. Patho	92	14,7
Gynéco	4	0,6
Hépatogastro-Ent	13	2,1
Méd. Interne	44	7,0
Néphro / Uro	5	0,8
Neuro	13	2,1
Ophtalmo	2	0,3
ORL / Stomato	3	0,5
Pneumo	4	0,6
Trbl. Psy	297	47,4
Tuberculose	1	0,2
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>100</b>

Le nombre de dossiers traités par groupe de pathologies diffère de la file active, car 41 personnes ont bénéficié du conseil de santé plusieurs fois en 2013, en dehors du cadre des prolongations ; soit pour la même pathologie, soit pour des pathologies différentes (2 à 5 fois).

## La répartition par profession est la suivante

Professions	Nbre	%	Professions	Nbre	%
Adjoint Adm.	60	10,56	Inf Sect Psy	1	0,18
Adjoint d'Education	12	2,11	Infirmière Puéricultrice	2	0,35
Adjt Socio-Educatif	1	0,18	Ingénieur	11	1,94
Agent AC	2	0,35	Inst. Spé	1	0,18
Agent Adm.	15	2,64	Instituteur	88	15,49
Agent d'Exploitation	18	3,17	Maître Nageur	1	0,18
Agent Technique	3	0,53	Manip. Rx	1	0,18
Aide Soignant	26	4,58	Masseur Kiné.	1	0,18
Aide Technicien	1	0,18	Médecin	5	0,88
Assistant Socio-Educatif	11	1,94	Moniteur Socio-Educatif	6	1,06
Attaché	7	1,23	Pompier	4	0,70
Auxiliaire Puer	2	0,35	Préparateur en Pharmacie	2	0,35
Brigadier	5	0,88	Préposé	3	0,53
Cadre de Santé	7	1,23	Prof. Des Ecoles	39	6,87
Cadre d'Exploitation	1	0,18	Professeur	58	10,21
Cadre Spécialiste	1	0,18	Psychologue Scolaire	1	0,18
Conseiller Socio-Educ	1	0,18	Rédacteur	41	7,22
Contrôleur	9	1,58	Sage-Femme	5	0,88
CPE	1	0,18	Surv. d'Education	8	1,41
Détecticien	1	0,18	Tech. Adjoint	15	2,64
Gardien	9	1,58	Technicien	20	3,52
IADE	5	0,88	Technicien de Labo	2	0,35
IBODE	3	0,53	Technicien Sup.	2	0,35
IDE	50	8,80	<b>TOTAL</b>	<b>568</b>	<b>100</b>

## La répartition par catégorie professionnelle est la suivante

Catégories	Nbre	%
A	143	25%
B	261	46%
C	149	26%
D	15	3%
<b>TOTAL</b>	<b>568</b>	<b>100%</b>

## Les principaux groupes de pathologies

- les cancers avec 39 patients,
- les affections cardio-vasculaires avec 16 patients,
- l'orthopédie avec 54 patients,
- la médecine interne avec 35 patients,
- la gynécologie avec 93 patientes et,
- les troubles mentaux et du comportement avec 276 patients,
- les autres pathologies concernent 55 agents.

## Les autres pathologies

La file active est de 55 personnes avec 27 nouveaux cas et 15 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 47 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 32 femmes dont la moyenne d'âge est de 47 ans,
- 23 hommes dont la moyenne d'âge est de 47 ans.

Par ailleurs :

- 1 agent souffrait de deux pathologies associées.

**Ces autres pathologies sont réparties de la manière suivante :**

Autres Pathologies	Nbre
Chir Gale	1
Chir Plas & Rep	4
Chir Uro	2
Chir Visc & Dig	15
Hépto-Gastro-Ent	7
Néphro / Uro	4
Neuro	12
Ophthalmo	2
ORL / Stomato	4
Pneumo	3
Tuberculose	1
<b>Total</b>	<b>55</b>

### Les affections cancéreuses

La file active est de 39 personnes avec 12 nouveaux cas et 4 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 49 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 27 femmes dont la moyenne d'âge est de 48 ans,
- 12 hommes dont la moyenne d'âge est de 52 ans.

### Les affections cardio-vasculaires

La file active est de 16 avec 4 nouveaux cas et 6 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 49 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 6 femmes dont la moyenne d'âge est de 47 ans,
- 10 hommes dont la moyenne d'âge est de 50 ans.

### Les affections orthopédiques

La file active est de 54 avec 31 nouveaux cas et 13 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 45 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 29 femmes dont la moyenne d'âge est de 46 ans,
- 25 hommes dont la moyenne d'âge est de 45 ans.

### Les pathologies relevant de la médecine interne

Certaines pathologies telles que les maladies de l'appareil lymphatique, les affections dermatologiques, endocrinologiques, et rhumatologiques ont été regroupées avec la médecine interne.

La file active est de 35 avec 17 nouveaux cas, et 8 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 47 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 21 femmes dont la moyenne d'âge est de 45 ans,
- 14 hommes dont la moyenne d'âge est de 50 ans.

### Les affections gynécologiques

La file active est de 93 femmes avec 74 nouveaux cas, et 4 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 33 ans.

#### Sur 93 femmes souffrant d'affections Gynécologiques

➤ 89 étaient arrêtées pour des grossesses pathologiques dont 72 nouveaux cas, et 3 nouveaux cas dans la pathologie, la moyenne d'âge est de 33 ans.

➤ 4 l'étaient pour des affections gynécologiques autres que les grossesses pathologiques, avec 2 nouveaux cas et 1 nouveau cas dans la pathologie, la moyenne d'âge est de 38 ans

Par ailleurs en 2013 :

✓ 2 agents ayant bénéficié d'un congé prénatal pour grossesse pathologique n'ont pas été comptabilisés dans la file active car ils avaient déjà bénéficié d'un autre type de congé accordé par le Conseil de Santé.

Pour l'un il s'agissait d'un congé pour une affection relevant de la médecine interne, pour l'autre d'une affection relevant de troubles psychologiques.

✓ 1 agent a été placé en Congé de Maladie Ordinaire et n'a pas bénéficié du congé prénatal demandé lors de la saisine.

C'est pour cette raison que la file active des grossesses pathologiques diffère du nombre de congé prénatal qui ont été octroyés, et que la somme des ouvertures de droits diffère elle aussi de cette même file active. (Un patient ne pouvant être comptabilisé qu'une seule fois dans une file active).

### Les troubles mentaux et du comportement

La file active est en 2013 de 276 patients avec 84 nouveaux cas et 35 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 46 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 195 femmes dont la moyenne d'âge est de 45 ans,
- 81 hommes dont la moyenne d'âge est de 47 ans.

Par ailleurs :

✓ 6 agents ont souffert d'une autre pathologie associée : pour 3 d'entre eux il s'agissait d'une pathologie rattachée à

la médecine interne, 1 agent avait une pathologie secondaire relevant de l'hépatogastro-entérologie, un autre souffrait des séquelles d'un cancer de la prostate, et le dernier était atteint de polyopathie.

✓ 1 autre agent souffrait parallèlement de deux pathologies associées : pathologie hépatogastro-entérologique et d'une affection orthopédique.

✓ 41 expertises médicales ont été demandées afin de déterminer la nécessité de transformer le Congé de Longue Maladie en Congé de Longue Durée.

✓ 8 Congés de Longue Maladie ont été transformés en Congé de Longue Durée.

Afin d'affiner notre analyse concernant les troubles mentaux et du comportement, nous avons décidé de les classer en deux catégories :

➤ Les troubles psychiques réactionnels et, les troubles psychiques non réactionnels.

### **Les troubles psychiques réactionnels**

La file active est de 231 avec 78 nouveaux cas, et 32 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 46 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 161 femmes dont la moyenne d'âge est de 45 ans,
- 70 hommes dont la moyenne d'âge est de 47ans.

### **Les troubles psychiques non réactionnels**

La file Active est de 45 avec 6 nouveaux cas, et 3 nouveaux cas dans la pathologie.

La moyenne d'âge est de 47 ans.

La répartition par sexe est la suivante :

- 34 femmes dont la moyenne d'âge est de 46 ans,
- 23 hommes dont la moyenne d'âge est de 48ans.





**Direction des Affaires Sanitaires et Sociales  
de la Nouvelle-Calédonie**  
Service de santé publique  
**Tél : 24 37 00 / Fax : 24 37 14**  
Email : [dass@gouv.nc](mailto:dass@gouv.nc)  
Site web : [www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)